

Prestation de libre passage

(Transfert/utilisation)

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé, à:
Fondation de prévoyance de L'ASG, organe d'application, case postale 300, 8401 Winterthur

No AVS

Nom et prénom

Adresse

Etat civil

Date de sortie (fin du versement du salaire)

Remarques importantes

Si vous commencez une nouvelle activité immédiatement ou prochainement, nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer l'adresse et le numéro de compte de l'institution de prévoyance de votre nouvel employeur.

Si vous n'avez pas (encore) de nouvel emploi mais que vous disposez d'un avoir de vieillesse, votre assurance sera exemptée du paiement des contributions, sans annonce particulière. Votre avoir sera rémunéré et pourra être transféré en tout temps à une nouvelle institution de prévoyance.

Si vous demandez le versement en espèces pour l'un des motifs prévus par la loi (art. 30 LPP ou art. 331c, al. 4 CO), l'établissement d'une police de libre passage, l'ouverture d'un compte de libre passage ou si vous souhaitez poursuivre l'assurance sans paiement de contributions auprès de l'institution supplétive selon art. 47 LPP, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le présent formulaire dûment rempli.

Important: En cas de versement en espèces, la signature du conjoint est obligatoire pour les assurés mariés. Si la prestation de libre passage est supérieure à CHF 10'000, les signatures doivent être authentifiées par un notaire.

Versement à l'institution de prévoyance du nouvel employeur

Nom et adresse de la nouvelle

institution de prévoyance

Compte postal

Relation bancaire

(Nom de la banque)

(No de compte bancaire)

(Compte postal de la banque)

Versement en espèces si motif prévu par la loi

Départ définitif de la Suisse (annexe: attestation du contrôle des habitants)

Début d'une activité indépendante (annexe: attestation de la caisse de compensation AVS ou extrait du registre du commerce)

Pour les personnes mariées: signature du conjoint

La prestation de libre passage doit être versée sur le compte suivant:

Compte postal

Relation bancaire

(Nom et adresse de la banque)

(No de compte bancaire)

(Compte postal de la banque)

Transformation de la prestation de libre passage sous une autre forme de maintien de la prévoyance (police ou compte de libre passage ou assurance sans paiement de contributions auprès de l'institution supplétive)

Nom et adresse du nouveau

cadre juridique

Compte postal

Relation bancaire

(Nom de la banque)

(No de compte bancaire)

(Compte postal de la banque)

Lieu et date

Signature de la personne assurée
